

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes VAL DE CHER-CONTROIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, sous la Présidence de Monsieur Jaques PAOLETTI, le Président.

**Étaient présents :** Les délégués des communes de :

ANGE	BOISGARD Daniel		----
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	NOYERS/CHER	BOUHIER Sylvie
			ROSET Jean-Jacques
		OISLY	DANIAU Florence
CHATILLON/CHER	POMA Alain	PONTLEVOY	OLIVIER Christine
	LHUILIER Laure	POUILLE	GOUTX Alain
CHEMERY	THEVENET Anne-Marie	ROUGEOU	JOULAN Bénédicte
CHISSAY-EN-TOURAINE	----		CARNAT Éric
CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry	SAINT-AIGNAN	TROTIGNON Xavier
	----		----
LE CONTROIS-EN-SOLOGNE	DELORD Martine		PAOLETTI Jacques
	MICHOT Karine	SAINT-GEORGES/CHER	ROBIN Jacqueline
	CORNEVIN Bernard		VAILLANT Dominique
	----	SAINT-JULIEN-DE-CHEDON	LEPLARD Michel
	----	SAINT-ROMAIN/CHER	----
	----	SASSAY	CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre
		SEIGY	PLAT Françoise
COUDES	RABUSSEAU Jean-Pierre		
COUFFY	EPIAIS Jean-Pierre		COCHETON Stella
FAVEROLLES/CHER	RACAULT Olivier		
FRESNES	TORSET Philippe		SOMMIER Vincent
GY-EN-SOLOGNE	----		
LASSAY/CROISNE	GAUTRY François	SELLES-SUR-CHER	
MAREUIL/CHER	GOINEAU Annick		GAUTHIER Michèle
MEHERS	LIONS Gilles		
MEUSNES	GIBAUT Patrick		CLERC Guillaume
MONTHOU-SUR/CHER	----		DOUSSAUD Guy
MONTRICHARD-VAL-DE-CHER	HÉNAULT Damien		
	THELLIER Claude	SOINGS/EN-SOLOGNE	BIETTE Bernard
	ESNARD Dominique		DELALANDE Anne-Marie
	----	THESEE	PAVONE Sylvie (suppléante)
		VALLIERES-LES-GRANDES	----

**Étaient absents excusé(e)s :**

Les délégué(e)s des Communes de : **CHISSAY-EN-TOURAINE** : M. PLASSAIS Philippe – **LE CONTROIS-EN-SOLOGNE** : M. BRAULT Jean-Luc – Mme POUILLAIN Anne-Laure - M. LEGOUY Quentin– M. MARTELLIERE Éric – M. BARON Hervé– **GY-EN-SOLOGNE** : M. BAILLIEUL Franck – **MONTHOU-SUR/CHER** : M. MARINIER Jean-François – **MONTRICHARD-VAL-DE-CHER** : Mme MOREAU Isabelle – **NOYERS/CHER** : M. SARTORI Philippe – **SAINT-AIGNAN** : Mme DE SA GOMES – **SAINT-ROMAIN/CHER** : M. TROTIGNON Michel – **THESEE** : M. CHARLUTEAU Daniel – **VALLIERES-LES-GRANDES** : M. LACROIX Eric –

**Absent(e)s ayant donné procuration** : M. PLASSAIS Philippe à M. GOSSEAUME Thierry – M. BRAULT Jean-Luc à M. ROSET Jean-Jacques – M. BAILLIEUL Franck à M. CARNAT Éric – M. LEGOUY Quentin à Mme COCHETON Stella – M. MARINIER Jean-François à M. GIBAUT Patrick – Mme MOREAU Isabelle à M. PAOLETTI Jacques – M. SARTORI Philippe à Mme BOUHIER Sylvie – Mme DE SA GOMES à M. TROTIGNON Xavier

**Est arrivé en cours de séance** : M. BOISGARD Daniel (18 h 21) – **Est sortie en cours de séance** : Mme MICHOT Karine (19 h 05)

Mme COCHETON Stella est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ce qu'elle accepte.

N° 10F25-8 

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,  
Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2024,

Considérant la teneur des débats, qui se sont déroulés lors de la Commission des Finances du 14 janvier 2025,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2025 présenté ci-après par la Vice-présidente,

Et de la publication/notification le

## Préambule

Le Budget Primitif 2025 s'inscrit dans un contexte contraint. Le projet de loi de finances 2025, adopté début février, prévoit un déficit public à 5,4 % PIB en 2025. Un effort des collectivités à 2,2 Mds est demandé aux collectivités locales (au lieu de 5,5 Mds envisagés par le gouvernement à l'automne).

La situation des collectivités s'est un peu dégradée en 2024 mais ce contexte ne représente pas un obstacle à la poursuite des politiques publiques de la Communauté de communes, tant en investissement qu'en fonctionnement, en raison d'une situation financière saine.

Les **priorités 2025** de la Communauté de communes sont les suivantes :

- La **politique du logement** est devenue prioritaire en raison de la baisse de la démographie, du vieillissement de la population et du nombre croissant des meublés de tourisme. Une maison de l'habitat sera constituée pour développer le parc des résidences principales de qualité à prix abordable.
- L'**immobilier d'entreprise et le soutien à l'économie** restent les piliers de l'action communautaire en faveur de la création d'emploi et de richesse. L'action communautaire est plus que jamais nécessaires en cette période de repli.
- Le **tourisme** devient le nouvel axe fort du développement économique avec notamment la création de la véloroute.
- Les **services à la population** (santé, enfance jeunesse, petite enfance, France services, sports...) restent dynamiques avec plusieurs projets nouveaux, nécessaires au bien vivre, la cohésion et l'attractivité du territoire
- Le **développement durable** (eau, énergie, mobilité, biodiversité) prend une place particulière dans notre budget 2025 en raison sa montée en puissance rapide.

Le Budget Primitif 2025 consolidé, tous budgets confondus, s'élève à **63 M€** étant considéré qu'il n'intègre pas les résultats de l'exercice 2024.

	Fonct.	Invest.	
<b>Dépenses</b>	<b>43 355 313 €</b>	<b>32 045 053 €</b>	<b>75 400 367 €</b>
réelles	35 567 328 €	27 196 681 €	62 764 009 €
ordre	7 787 985 €	4 848 373 €	12 636 358 €
<b>Recettes</b>	<b>43 355 313 €</b>	<b>32 045 053 €</b>	<b>75 400 367 €</b>
réelles	38 926 941 €	23 837 068 €	62 764 009 €
ordre	4 428 373 €	8 207 985 €	12 636 358 €

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont prévues à hauteur de 32 M€, somme identique aux recettes perçues en 2024, alors même qu'une augmentation des bases fiscales est annoncée à 1,7 %. Ceci pour compenser le manque à gagner de l'adhésion à l'EPFLi. Ce montant définitif sera connu dès réception des états de la fiscalité.

Il en est de même pour les dotations d'Etat qui sont stables avec une hausse de 5 % pour la dotation d'intercommunalité en 2025 (effet SDIS) et une baisse de 3% pour la dotation de compensation.

Quant aux dépenses de fonctionnement courantes, elles sont en augmentation de 2 % pour tenir compte de l'inflation.

Enfin, le niveau d'investissement global (budget principal et annexes) est très ambitieux : 27 M€.

## 1. BUDGET PRINCIPAL

### 1.1 Les investissements

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2025
Dépenses des compétences et de l'administration générale	13 081 287
Remboursement capital de la dette	600 000
Opérations d'ordre (amortissement)	472 500
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 153 787</b>
dont dépenses réelles d'investissement	13 681 287

BUDGET PRINCIPAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
Recettes des compétences et de l'administration générale	6 208 428
FCTVA	1 000 000
Recours à l'emprunt	5 322 833
Opérations d'ordre (amortissement, virement section)	1 622 526
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 153 787</b>
dont recettes réelles d'investissement hors emprunt	7 208 428

Les principales dépenses d'investissement en 2025 sont les suivantes : l'extension du siège communautaire (1 248 000 € - subvention de 428 000 €) ; les fonds de concours aux Communes (1 500 000 €) ; le dojo communautaire (1 900 000 €, estimé avant fin appel offre et subvention à hauteur de 698 000 €) ; l'équipement de rugby de Chissay (620 000 € - subvention à hauteur de 325 000 €) ; les piscines (546 000 €), la création d'une MAM au cœur de la ZA des Barreliers (500 000 €) ; le PLUI (200 000 € sur 2025) ; le dispositif de rénovation de l'habitat (745 000 €) ; l'accompagnement des

entreprises (220 000 €) ; l'investissement du Village By CA (200 000 €) ; la finalisation de la véloroute (470 000 €) ; l'aide à la réhabilitation de la Maison éclusière Monthou-Sur-Cher et la passerelle de Noyers-sur-Cher (800 000 €).

Les dépenses d'investissement sont faiblement impactées par le remboursement du capital de la dette de 600 000 €. Elles sont couvertes par des recettes propres 6 200 428 €, par le FCTVA, par un virement de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre (amortissements).

Un recours à l'emprunt prévisionnel est nécessaire à hauteur de 5 322 833 €. La capacité de désendettement est de 3,7 ans. Une fois intégrés les excédents reportés de l'exercice 2024, il sera possible de réaliser ces emprunts ou de les différer à nouveau comme lors des 3 exercices précédents. En effet, en 2022, 2023 et 2024, la Communauté de communes a décidé de ne pas mobiliser l'emprunt en raison du taux élevé du crédit.

## 1.2 Le Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Budget principal		BP 2025	RECETTES DE FONCTIONNEMENT Budget principal		BP 2025
Charges de personnel		4 800 000	Recettes des compétences et de l'administration générale		9 479 059
Charges des compétences et de l'administration générale		11 638 389	Refacturation masse salariale des agents mis à disposition		226 461
<b>Sous total dépenses des compétences</b>		<b>16 438 389</b>	Fiscalité et compensations Etat		19 868 368
Attribution de compensation (AC)		5 800 000	Dotations Globales de Fonctionnement et FCTVA		2 362 000
<b>Sous total reversements aux communes</b>		<b>5 800 000</b>	AC perçue		35 410
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)		1 722 883	Opération d'ordre (amortissements)		52 500
Reversement de la TEOM		6 600 000	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>32 023 798</b>
Reversements fiscalité		70 000	<i>dont recettes réelles de fonctionnement</i>		<b>31 971 298</b>
<b>Sous total opérations fiscales</b>		<b>8 392 883</b>			
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers		48 000			
Subventions d'équilibre aux budgets annexes		122 000			
Autres dépenses de fonctionnement - divers		20 000			
<b>Sous total opérations financières</b>		<b>190 000</b>			
Opération d'ordre (amortissement, virement section)		1 202 528			
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>32 023 798</b>			
<i>dont dépenses réelles de fonctionnement</i>		<b>30 821 272</b>			

Le budget primitif a été conçu avec des recettes fiscales stables alors même qu'une augmentation des bases est annoncée à 1,7 %. Ce choix prudentiel est destiné à permettre d'absorber sans heurts le manque à gagner de l'adhésion à l'EPFLI. Les recettes fiscales sont estimées à 19 868 368 € et sont composées du produit de TH/TFNB/CFE/TFB (6 451 000 €), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM- 631 000 €), l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER - 1 781 000 €), la fraction de TVA au titre de la compensation de la CVAE et de la TFFB/TH (8 482 688 €), des allocations compensatrices (2 041 790 €) et la DCRTP (20 890 €).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à 2 362 000 €.

Les principales dépenses des compétences sont les suivantes : les charges de personnel (4 800 000 €) ; la contribution au SDIS (1 279 000 €), les accueils de loisirs (ALSH - 1 035 000 € dont la refacturation de personnel avec des recettes attendues de 710 800 €) ; les Accueil (458 300 € dont la refacturation de personnel avec des recettes attendues de 231 800 €) ; la gestion des centres aquatiques (920 800 €) ; les relais petite enfance et multi-accueil ( 660 676 € avec des recettes attendues de 358 460 €) ; en matière de santé le programme PAIS ( 100 000 €) ; la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (1 052 500 € dont 650 000 € pour la gestion des aires actuelles, 70 000 € pour l'ouverture de l'aire de Contres et diverses réparations avec des recettes prévisionnelles de 165 000 €) ; l'accompagnement de l'apprentissage (300 000 €) ; le reversement de la taxe de séjour à l'office du tourisme ( 500 000 €) ; les actions du PCAET (125 000 €), les mobilités durables (120 000 €).

Les autres dépenses sont principalement : les reversements de fiscalité avec 1 722 883 € versé au titre du FNGIR, 6 600 000 de produit de la TEOM reversé intégralement au SMIEEOM et les attributions de compensation versé aux Communes soit 5 800 000 €.

## 2.LES BUDGETS ANNEXES

	Fonct.	Invest.	
Dépenses	11 331 515 €	17 891 266 €	29 222 782 €
réelles	4 746 056 €	13 515 394 €	18 261 450 €
ordre	6 585 459 €	4 375 873 €	10 961 332 €
Recettes	11 331 515 €	17 891 266 €	29 222 782 €
réelles	6 955 843 €	11 305 807 €	18 261 450 €
ordre	4 375 873 €	6 585 459 €	10 961 332 €

Principalement orientés vers l'économie, la santé et l'environnement les budgets annexes s'équilibrent en recettes et dépenses. A noter deux projets significatifs : un investissement de 1 M€ financé par l'emprunt a été prévu pour construire un nouveau programme d'immobilier d'entreprises à Contres car la Communauté de communes ne dispose plus de locaux

pour répondre à la demande et le programme AGORAE qui requalifie la friche industrielle située à Contres (3 000 000 € en 2025 ; 1 800 000 € en 2026) financé par des subventions et un emprunt de 2,6 M€.

A noter que le budget annexe Maisons de santé ne s'équilibre pas. Un abondement de 122 000.00 € du budget principal est nécessaire.

Enfin et pour la première année la Communauté portera un budget annexe eau et assainissement basé sur les caractéristiques suivantes :

- Les Syndicats supra communautaires ne sont pas dans le périmètre du transfert,
- Ne sont pas comptabilisées : les dépenses et recettes relatives à deux syndicats d'eau « SIAEP Val de Cher », « SIAM » et un syndicat d'assainissement « La vigne aux Champs » dont les conventions de délégation entreront en vigueur au 1er juin.
- Des conventions de prise en charge ont été approuvées pour permettre une gestion transitoire du transfert sur certaines dépenses (EDF, assurance, téléphone) lorsque le contrat n'était pas spécifique à la gestion de ces deux compétences.
- Les résultats 2024 sont à ce stade prévisionnels, ils seront actualisés à la clôture de l'exercice 2024 des Communes.
- Ces budgets se caractérisent par un investissement global de 8,5M € financé en partie par un emprunt de 4,5 M€. Le montant total des redevances s'élèvera à 3,8 M€.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **Approuve** le Budget Primitif 2025 ; conformément aux documents budgétaires ci-annexés sur :

- Le budget principal (06700) et les budgets annexes Village artisans (06705), Bâtiment relais (06710), Locaux commerciaux (06712), Gendarmerie (06715), Maison de santé (06718), Gemapi (06720), votés par opérations
- Les budgets annexes Eau potable, assainissement collectif, SPANC (06701) et ZA Doulain (06703), ZA Grand Mont-barreliers (06704), ZA Selles sur Cher (06708), ZA Grille du midi (06709), Aménagement de zones (06715), Lotissement St Aignan (067016), lotissement de noyers (06717); votés par chapitre .

• **Approuve** la fongibilité des crédits, pour l'exercice 2025, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections sur le budget principal et ses budgets annexes sur les budgets en M57.

• **Délègue** à son Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, d'opérations à opérations, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sur le budget principal et les budgets annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Copie conforme au registre  
Le Controis-en-Sologne, le 11 février 2025

Le Président,

Jacques PADLET

Communauté de Communes  
Val-de-Cher-Controis  
des Barreliers  
15A rue des  
Entrepreneurs  
41000 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Certifié exécutoire par le Président,  
Compte tenu de la réception à la Préfecture

Accusé de réception en préfecture  
041-200072064-20250212-10F25-8b-DE  
Date de télétransmission : 12/02/2025  
Date de réception préfecture : 12/02/2025

Et de la publication/notification le

12 FEV. 2025

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 55  
 Nombre de membres présents : 42  
 Nombre de suffrages exprimés : 50  
 VOTES :  
 Pour : 50  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 28 janvier 2025

Présenté par Stella COCHETON  
 A Le Controis en Sologne  
 Le 10 février 2025

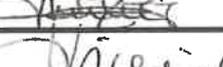
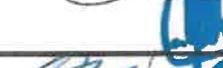
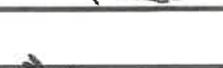
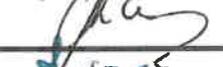
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A, le Controis en Sologne  
 Les membres de l'assemblée délibérante, le conseil communautaire

Le Président



Jacques PACLETTI

BAILLEUL Franck , Délégué	
BARON Hervé , Délégué	
BIETTE Bernard , Délégué	
BOISGARD Daniel , Délégué	
BOUHIER Sylvie , Déléguée	
BRAULT Jean-Luc , Délégué	
CARNAT Eric , Délégué	
CHARLES-GUIMPIED Jean-Pierre , Délégué	
CHARLUTEAU Daniel , Délégué	
CLERC Guillaume , Délégué	
COCHETON Stella , Déléguée	
CORNEVIN Bernard , Délégué	
DANIAU Florence , Déléguée	
DELALANDE Anne-Marie , Déléguée	
DELORD Martine , Déléguée	
DOUSSAUD Guy , Délégué	
EPIAIS Jean-Pierre , Délégué	
ESNARD Dominique , Délégué	
GAUTHIER Michèle , Déléguée	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>A</b>
GAUTRY François , Délégué		
GIBAULT Patrick , Délégué		
GOINEAU Annick , Délégué		
GOMES DE SA Zita , Délégué		
GOSSEAUME Thierry , Délégué		
GOUTX Alain , Délégué		
HENAULT Damien , Délégué		
JOULAN Bénédicte , Déléguée		
LACROIX Eric , Délégué		
LEGOUY Quentin , Délégué		
LEPLARD Michel , Délégué		
LHUILIER Laure , Déléguée		
LIONS Gilles , Délégué		
MARINIER Jean-François , Délégué		
MARTELLIERE Eric , Délégué		
MICHOT Karine , Déléguée		
MOREAU Isabelle , Déléguée		
OLIVIER Christine , Déléguée		
PAOLETTI Jacques , Président		
PLASSAIS Philippe , Délégué		
PLAT Françoise , Délégué		
POMA Alain , Délégué		
POULLAIN Anne-Laure , Déléguée		
RABUSSEAU Jean-Pierre , Délégué		
RACAULT Olivier , Délégué		
ROBIN Jacqueline , Déléguée		
ROSET Jean-Jacques , Délégué		
SARTORI Philippe , Délégué		
SAUX Christian , Délégué		

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

SOMMIER Vincent , Délégué	
THELLIER Claude , Délégué	
THEVENET Anne-Marie , Déléguée	
TORSET Philippe , Délégué	
TROTIGNON Michel , Délégué	
TROTIGNON Xavier , Délégué	
VAILLANT Dominique , Délégué	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/02/25 et de la publication le 12/02/25  
A Le Controis en Sologne  
Le 11 février 2025

(1) Indiquer « le président » ou « le présidente ».  
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...  
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

  
Le Président  
Jacques PAOLETTI



# BUDGET PRIMITIF 2025

## Note synthétique

La conjoncture mondiale s'inscrit dans un contexte de ralentissement économique, après le rebond post COVID : l'année 2024 pourrait constater une légère décélération de la croissance (-0,1 point).

La situation des collectivités s'est un peu dégradée mais ce contexte ne représente pas un obstacle à la poursuite des politiques publiques de la Communauté de communes, tant en investissement qu'en fonctionnement, en raison d'une situation financière saine.

Les priorités 2025 de la Communauté de communes :

- **La politique du logement** est devenue prioritaire en raison de la baisse de la démographie, du vieillissement de la population et du nombre croissant des meublés de tourisme. Une maison de l'habitat sera constituée pour développer le parc des résidences principales de qualité à prix abordable.
- **L'immobilier d'entreprise et le soutien à l'économie** restent les piliers de l'action communautaire en faveur de la création d'emploi et de richesse. L'action communautaire est plus que jamais nécessaires en cette période de repli.
- **Le tourisme** devient le nouvel axe fort du développement économique avec notamment la création de la véloroute.
- **Les services à la population** (santé, enfance jeunesse, petite enfance, France services, sports...) restent dynamiques avec plusieurs projets nouveaux, nécessaires au bien vivre, la cohésion et l'attractivité du territoire
- **Le développement durable** (eau, énergie, mobilité, biodiversité) prend une place particulière dans notre budget 2025 en raison sa montée en puissance rapide.

Le Budget Primitif 2025 consolidé, tous budgets confondus, s'élève à **63 M€** étant considéré qu'il n'intègre pas les résultats de l'exercice 2024.

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont prévues à hauteur de 32 M€, somme identique aux recettes perçues en 2024, alors même qu'une augmentation des bases fiscales est annoncée à 1,7%. Ceci pour compenser le manque à gagner de l'adhésion à l'EPFLI. Ce montant définitif sera connu dès réception des états de la fiscalité.

Il en est de même pour les dotations qui sont stables avec une hausse de 5% pour la dotation d'intercommunalité en 2025 (effet SDIS) et une baisse de 3% pour la dotation de compensation

Quant aux dépenses de fonctionnement courantes, elles sont en augmentation de 2% pour tenir compte de l'inflation.

Enfin, le niveau d'investissement global (budget principal et annexes) est très ambitieux : **27 M€**.

	Fonct.	Invest.	
<b>Dépenses</b>	<b>43 355 313 €</b>	<b>32 045 053 €</b>	<b>75 400 367 €</b>
réelles	35 567 328 €	27 196 681 €	62 764 009 €
ordre	7 787 985 €	4 848 373 €	12 636 358 €
<b>Recettes</b>	<b>43 355 313 €</b>	<b>32 045 053 €</b>	<b>75 400 367 €</b>
réelles	38 926 941 €	23 837 068 €	62 764 009 €
ordre	4 428 373 €	8 207 985 €	12 636 358 €

## I. BUDGET PRINCIPAL

### A. LES INVESTISSEMENTS

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2025
Dépenses des compétences et de l'administration générale	13 081 287
Remboursement capital de la dette	600 000
Opérations d'ordre (amortissement)	472 500
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 153 787</b>
<i>dont dépenses réelles d'investissement</i>	<i>13 681 287</i>

BUDGET PRINCIPAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
Recettes des compétences et de l'administration générale	6 208 428
FCTVA	1 000 000
Recours à l'emprunt	5 322 833
Opérations d'ordre (amortissement, virement section)	1 622 526
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 153 787</b>
<i>dont recettes réelles d'investissement hors emprunt</i>	<i>7 208 428</i>

Les dépenses d'investissement sont faiblement impactées par le remboursement du capital de la dette (4,2%). Elles sont couvertes par des recettes propres 6 200 428 €, par le FCTVA, par un virement de la section de fonctionnement et les opérations d'ordre (amortissements). Un recours à l'emprunt prévisionnel est nécessaire à hauteur de 5 322 833 € pour obtenir l'équilibre.

Une fois intégrés les excédents reportés, près de 8 000 000 €, il sera possible de réaliser ces emprunts ou de les différer à nouveau comme lors des 3 exercices précédents. En effet, en 2022, 2023 et 2024, la Communauté de communes a décidé de ne pas mobiliser l'emprunt en raison du taux élevé du crédit.

### B. LE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Budget principal	BP 2025
Charges de personnel	4 800 000
Charges des compétences et de l'administration générale	11 638 389
<b>Sous total dépenses des compétences</b>	<b>16 438 389</b>
Attribution de compensation (AC)	5 800 000
<b>Sous total versements aux communes</b>	<b>5 800 000</b>
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	1 722 883
Reversement de la TEOM	6 600 000
Reversements fiscalité	70 000
<b>Sous total opérations fiscales</b>	<b>8 392 883</b>
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	48 000
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	122 000
Autres dépenses de fonctionnement - divers	20 000
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>190 000</b>
Opération d'ordre (amortissement, virement section)	1 202 526
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 023 798</b>
<i>dont dépenses réelles de fonctionnement</i>	<i>30 821 272</i>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Budget principal	BP 2025
Recettes des compétences et de l'administration générale	9 479 059
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	226 461
Fiscalité et compensations Etat	19 868 368
Dotation Globale de Fonctionnement et FCTVA	2 362 000
AC perçue	35 410
Opération d'ordre (amortissements)	52 500
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 023 798</b>
<i>dont recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>31 971 298</i>

Le budget primitif a été conçu avec des recettes fiscales stables alors même qu'une augmentation des bases est annoncée à 1,7%. Ce choix prudentiel est destiné à permettre d'absorber sans heurts le manque à gagner de l'adhésion à l'EPFLi. Les recettes fiscales sont estimées à 19 868 368 €. La DGF est estimée à 2 362 000 €.

Au niveau des dépenses la 1 722 883 € verse au titre du FNGIR. La TEOM, estimée à 6 600 000 €, est reversée intégralement au SMIEEOM.

La dépense budgétaire relative aux attributions de compensation est de 5 800 000 €.

## II. LES BUDGETS ANNEXES

TOTAL des Budgets annexes		
Fonct.	Invest.	
11 331 515 €	17 891 266 €	29 222 782 €
4 746 056 €	13 515 394 €	18 261 450 €
6 585 459 €	4 375 873 €	10 961 332 €
11 331 515 €	17 891 266 €	29 222 782 €
6 955 643 €	11 305 807 €	18 261 450 €
4 375 873 €	6 585 459 €	10 961 332 €

Principalement orientés vers l'économie, la santé et l'environnement les budgets annexes s'équilibrent en recettes et dépenses. A noter deux projets significatifs : un investissement de 1 M€ financé par l'emprunt a été prévu pour construire un nouveau programme d'immobilier d'entreprises à Contres car la Communauté de communes ne dispose plus de locaux pour répondre à la demande. Le programme AGORAE pour 3 M€ de dépenses en 2025 (+ 1,8 M€ en 2026) financé par des subventions et un emprunt de 2,6 M€.

A noter que le budget annexe Maisons de santé ne s'équilibre pas. Un abondement de 122 000.00 € du budget principal est nécessaire.

Enfin et pour la première année la Communauté portera un budget annexe eau et assainissement basé sur les caractéristiques suivantes :

- Les Syndicats supra communautaires ne sont pas dans le périmètre du transfert
- Ne sont pas comptabilisées : les dépenses et recettes relatives à deux syndicats d'eau « SIAEP Val de Cher », « SIAM » et un syndicat d'assainissement « La vigne aux Champs » dont les conventions de délégation entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juin.
- Des conventions de prise en charge ont été approuvées pour permettre une gestion transitoire du transfert sur certaines dépenses (EDF, assurance, téléphone) lorsque le contrat n'était pas spécifique à la gestion de ces deux compétences.
- Les résultats 2024 sont à ce stade prévisionnels, ils seront actualisés à la clôture de l'exercice 2024 des Communes.

Ces budgets se caractérisent par un investissement global de 8,5M€ financé en partie par un emprunt de 4,55 M€. Le montant total des redevances s'élèvera à 3,8 M€.